

<http://jesuschristenfrance.fr/l-eglise-et-la-france/article/a-propos-de-l-eviction-de-la-fraternite-saint-pierre-du-diocese-de-dijon>

À propos de l'éviction de la Fraternité Saint-Pierre du diocèse de Dijon

- L'Eglise et la France -

Date de mise en ligne : vendredi 18 juin 2021

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

À propos de l'éviction de la Fraternité Saint-Pierre du diocèse de Dijon

Vendredi 18 juin 2021

« La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre (FSSP) a pris connaissance du communiqué publié le 17 juin 2021 sur le site du Diocèse de Dijon. Elle regrette sincèrement qu'un tel mode de communication soit utilisé, mais devant l'impossibilité d'établir un dialogue direct avec l'archevêque de Dijon, elle se voit contrainte aujourd'hui d'utiliser ce même mode de communication afin d'apporter quelques précisions.

Informée par courrier le 17 mai dernier, sans concertation préalable ni motif invoqué, que ses prêtres étaient expulsés du diocèse de Dijon, la Fraternité Saint-Pierre ne peut comprendre que Mgr Roland Minnerath persiste dans son refus de recevoir ses supérieurs ou même de discuter avec eux.

Le communiqué du diocèse laisse entendre que, ces dernières années, les prêtres de la FSSP auraient été imposés au diocèse par les supérieurs ou qu'un deuxième prêtre se serait installé contre la volonté de l'archevêque. La Fraternité tient à rappeler que tous les prêtres nommés à Dijon depuis 1998 ont été dûment présentés et acceptés, chaque fois, par l'archevêque. Dans sa lettre du 22 mars 2017, Mgr Minnerath écrivait au Supérieur de la FSSP pour la France : « Vous souhaitez adjoindre à Monsieur l'Abbé Bruno Stemler un prêtre de la Fraternité pour le seconder dans sa mission et mener avec lui une vie fraternelle conforme à vos constitutions. Je ne peux qu'approuver votre décision et me réjouir de voir, à la rentrée de septembre 2017, un autre prêtre venir renforcer la présence sacerdotale dans notre diocèse. »

Chaque fois qu'un prêtre a été proposé pour exercer son ministère dans le diocèse, Mgr Minnerath l'a préalablement rencontré et a abordé avec lui la question de la concélébration. En acceptant dans son diocèse un prêtre de la FSSP, l'archevêque connaissait et acceptait donc la position de ce prêtre quant à la concélébration. Ainsi, la FSSP n'a pas « exclu que ses prêtres célèbrent dans le rite ordinaire » mais elle respecte la volonté de ses membres en la matière et, à propos de la concélébration de la messe, elle entend se conformer au droit de l'Église qui reconnaît que doit être « respectée la liberté pour chacun de la célébrer individuellement. » (can. 902 CIC)

Cette question de la concélébration eucharistique, présentée comme absolument indispensable pour marquer l'unité, nécessiterait un long développement qui dépasse le cadre de ce communiqué. Cependant, la Fraternité Saint-Pierre est profondément attristée lorsque la célébration d'un sacrement (en l'occurrence le Sacrifice de la messe) est instrumentalisée au point de devenir une condition pour exercer un ministère dans un diocèse.

Le diocèse laisse également entendre que la Fraternité n'aurait pas respecté un certain « cahier des charges » : malheureusement la FSSP ne dispose d'aucun document de ce genre, mais seulement de quelques échanges écrits avec Mgr Minnerath. Dans l'un d'entre eux, daté de mai 2019, Monseigneur évoque même « l'ensemble du service pastoral de la communauté Ecclesia Dei » que les prêtres de la FSSP doivent assurer.

Le communiqué souligne enfin l'attachement des fidèles aux prêtres de la Fraternité, ce qui est bien compréhensible et même souhaitable. Il pointe du doigt le fait que certains fidèles se placeraient en dehors de l'Église diocésaine. La FSSP cherche à travailler au bien des âmes, dans l'unique Église du Christ. Elle tient à rappeler qu'elle a toujours eu le souci de servir l'unité ecclésiale, dans sa diversité légitime, et ce depuis sa fondation voulue par le Pape Jean-Paul II en 1988 pour servir la communion des fidèles attachés aux formes liturgiques anciennes. Jusqu'à ce communiqué du 17 juin 2021, aucune remarque n'a été formulée de la part du diocèse de Dijon pour remettre en cause le service de l'unité accompli localement par les prêtres de la FSSP.

La Fraternité tient publiquement à remercier ses différents prêtres qui, depuis plus de vingt ans, se dévouent au service des fidèles dans le diocèse de Dijon. Contrairement à ce qui leur est reproché, ils ont toujours pris soin d'entretenir de bonnes relations avec les prêtres diocésains, en participant notamment aux différentes réunions proposées. Comme ailleurs, ils ont eu à coeur d'offrir aux fidèles dont ils ont reçu de l'évêque la charge, non seulement la messe, mais aussi tout ce qui en découle et prépare à en accueillir les grâces avec fruits. Comme dans les 146 autres diocèses à travers le monde où des membres de la FSSP exercent un ministère, ces prêtres ont cherché ainsi à être fidèles au charisme propre de la Fraternité, que l'Église a officiellement approuvé.

Il semble anachronique, à une époque où le nombre de prêtres ne cesse de diminuer, de préférer se passer des services de deux d'entre eux, au motif qu'ils ne sont pas assez polyvalents (ne célébrant qu'une seule forme liturgique), quitte à surcharger encore davantage les prêtres diocésains.

La Fraternité Saint-Pierre espère que ces prochaines semaines permettront d'engager une discussion avec le diocèse de Dijon, afin de retrouver une situation apaisée.

« Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit ; diversité de services, mais c'est le même Seigneur ; diversité d'opérations, mais c'est le même Dieu qui agit tout en tous. » (1 Co 12, 4-6) »

Site à consulter

[FSSP](#)